





Trésorerie Générale du Royaume

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

PLEMBKE 2020

PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2020 et en comparaison avec la même période de l'année 2019, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 15,9% provenant de :

- La diminution de 11,2% des impôts directs suite au recul de la taxe professionnelle (-21,5%), de la taxe de services communaux (-9,5%), de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-4,3%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-10,6%) et de la taxe d'habitation (-16%);
- La baisse de 13,9% des impôts indirects qui s'explique notamment par la baisse de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-12,2%), de la taxe sur les opérations de construction (-27,2%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-27%);
- La diminution de 29,9% des recettes non fiscales provenant notamment de la baisse de 68% des fonds de concours, de 31,2% des subventions, de 37,7% des recettes domaniales et de 23,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 58,5% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 2,1% en raison de la baisse de 7,6% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 1,8% des dépenses de personnel et de 6,4% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 9.809 MDH à fin septembre 2019 à 7.813 MDH à fin septembre 2020, soit une baisse de 20,3%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin septembre 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales durant les 9 premiers mois de l'année fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 9,9 MMDH contre un solde ordinaire positif de 14,6 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 2,7 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 647 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 5,2 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 471 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 2,7 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2020, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

Excédents globaux

A fin septembre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2020 (2,7 MMDH) et des années antérieures ont été de 45,4 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

			En millions de diman		
	Septembre	Prévisions	Septembre	Taux de	Variation
	2019	2020	2020	réalisation	en %
1- RECETTES	<u>31 793</u>	<u>45 721</u>	<u>26 753</u>	<u>59%</u>	<u>-15,9%</u>
1.1- Recettes fiscales :	26 311	37 569	22 911	61%	-12,9%
Impôts directs	9 825	21 214	8 724	41%	-11,2%
Impôts indirects	16 486	16 355	14 187	87%	-13,9%
1.2- Recettes non fiscales :	5 482	8 152	3 842	47%	-29,9%
Domaine (recettes domaniales)	573	759	357	47%	-37,7%
Redevance OTDP ¹ communal	631	1 444	484	34%	-23,3%
Fonds de concours et subventions	3 230	3 338	1 789	54%	-44,6%
Autres recettes	1 048	2 611	1 212	46%	15,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>17 234</u>	<u>31 371</u>	<u>16 875</u>	<u>54%</u>	<u>-2,1%</u>
2.1- Biens et services :	16 278	30 240	15 858	52%	-2,6%
Personnel	8 693	13 655	8 850	65%	1,8%
Autres biens et services	7 586	16 585	7 008	42%	-7,6%
2.2-Intérêts de la dette	956	1 131	1 017	90%	6,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	14 559	14 350	9 878		
		<u> </u>	<u> </u>		
4- INVESTISSEMENT ²	9 809	40 873	7 813	19%	-20,3%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	9	-27	9		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	462	-3 360	638		
7- EXCEDENT ³	<u>5 220</u>	-29 910	2 712		
8- FINANCEMENT ² :	<u>-5 220</u>	<u>29 910</u>	<u>-2 712</u>		
Recettes d'emprunt	2 783	624	1 642		
Remboursement du principal de la dette	-1 254	-1 770	-1 417		
Variation de l'excédent	-6 750	31 056	-2 937		

_

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

^{- 167, 216} et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;

^{- 146, 194} et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;

^{- 154, 203} et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

					s de dirnams
	Septembre 2019	Prévisions 2020	Septembre 2020	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	<u>26 311</u>	<u>37 569</u>	22 911	61%	<u>-12,9%</u>
RECEITES FISCALES	20311	37 303	22 311	01/0	<u>-12,576</u>
IMPÔTS DIRECTS	9 825	21 214	8 724	41%	-11,2%
010 DINE013	3 323		0721	12/0	
Taxe de services communaux ⁴	3 057	7 984	2 768	35%	-9,5%
Taxe professionnelle ⁴	2 442	6 958	1 916	28%	-21,5%
Taxe d'habitation ⁴	263	835	221	26%	-16,0%
Taxe sur les terrains urbains non bâtis	1 113	2 068	995	48%	-10,6%
Part des régions dans l'IS	1 587	1 703	1 516	89%	-4,5%
Part des régions dans l'IR	1 363	1 666	1 308	79%	-4,0%
IMPÔTS INDIRECTS	16 486	16 355	14 187	87%	-13,9%
Part des CT dans le produit de la TVA	14 248	12 757	12 516	98%	-12,2%
Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances	419	461	306	66%	-27,0%
Taxe sur les opérations de construction	515	908	375	41%	-27,2%
Taxe sur les opérations de lotissement	153	251	112	45%	-26,8%
Taxe sur les débits de boissons	160	465	88	19%	-45,0%
Taxe sur l'extraction des produits de carrières	134	177	106	60%	-20,9%
Taxe de séjour	170	330	92	28%	-45,9%
Taxe sur les services portuaires	204	222	199	90%	-2,5%
Autres impôts indirects	483	784	393	50%	-18,6%
RECETTES NON FISCALES	5 482	<u>8 152</u>	<u>3 842</u>	47%	<u>-29,9%</u>
<u>NECET 1 EO NOTA 1 IOUNEEO</u>	<u></u>	<u> </u>	<u></u>		
Domaine (recettes domaniales)	573	759	357	47%	-37,7%
Redevance OTDP communal	631	1 444	484	34%	-23,3%
Fonds de concours	1 177	374	377	101%	-68,0%
Redev. recettes mandataires des marchés de gros	367	1 010	363	36%	-1,1%
Intérêts des fonds placés au Trésor	26	269	370	138%	
Subventions	2 053	2 964	1 412	48%	-31,2%
Recettes diverses	655	1 332	479	36%	-26,9%
TOTAL DES RECETTES	<u>31 793</u>	<u>45 721</u>	<u>26 753</u>	<u>59%</u>	<u>-15,9%</u>

1

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 septembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 septembre 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

En millions de dir					
	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total	
1- RECETTES	5 248	3 081	18 424	26 753	
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	378	189	3 846	4 413	
Taxes locales et redevances diverses	320	120	2 068	2 508	
Produits des services	0	0	577	577	
Produits des biens	58	69	1 201	1 328	
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	136	0	4 769	4 905	
Taxe de services communaux	136	0	2 632	2 768	
Taxe professionnelle	0	0	1 916	1 916	
Taxe d'habitation	0	0	221	221	
1.3- Ressources transférées :	4 734	2 892	9 809	17 435	
Part dans le produit de la TVA	0	2 814	9 702	12 516	
Part dans le produit de l'IS et de l'IR	2 824	0	0	2 824	
Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance	306	0	0	306	
Fonds de concours et subventions	1 604	78	107	1 789	
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 100	1 921	13 854	16 875	
2.1- Biens et services :	811	1 869	13 178	15 858	
Personnel	136	1 540	7 174	8 850	
Autres biens et services	675	329	6 004	7 008	
2.2-Intérêts de la dette	289	52	676	1 017	
3- SOLDE ORDINAIRE	4 148	1 160	4 570	9 878	
4- INVESTISSEMENT	3 877	1 208	2 728	7 813	
5– SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	6	0	3	9	
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	116	0	522	638	
		10	2 2 2 2	0.740	
7- EXCEDENT	393	-48	2 367	2 712	
8- FINANCEMENT :	-393	48	-2 367	-2 712	
Donatha d'annu '	640	674	264	1.642	
Recettes d'emprunt	610	671	361	1 642	
Remboursement du principal de la dette	-344	-66	-1 007	-1 417	
Variation de l'excédent	-659	-557	-1 721	-2 937	

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin septembre 2020 laisse apparaître une baisse des ressources de 15,9% et des dépenses ordinaires de 2,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 9,9 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 7,8 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 647 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 2,7 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 26,8 MMDH en diminution de 15,9% par rapport à fin septembre 2019. Ceci s'explique par la baisse de 16,4% des recettes transférées et de 14,9% des recettes gérées par l'Etat ainsi que des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales							
2019 Prévisions 2020 Evol. %							
Transférées	20 847	19 925	17 435	-16,4%			
Gérées par l'Etat	5 762	15 777	4 905	-14,9%			
Gérées par les collectivités	5 184	10 019	4 413	-14,9%			
TOTAL	31 793	45 721	26 753	-15,9%			

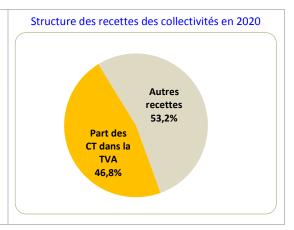
1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont atteint 22,9 MMDH, en diminution de 12,9% par rapport à leur niveau à fin septembre 2019, suite à la baisse de 11,2% des impôts directs et de 13,9% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 85,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2020.

1.1.1- ressources transférées

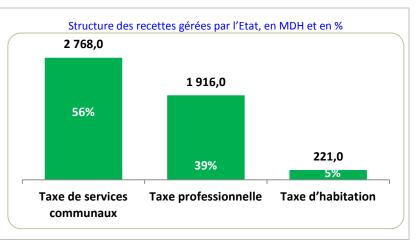
S'établissant à 17,4 MMDH à fin septembre 2020 contre 20,8 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 16,4%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.732 MDH) et des fonds de concours (-800 MDH), des subventions (-641 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-126 MDH) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-113 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 46,8% de leur part dans le produit de la TVA.



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

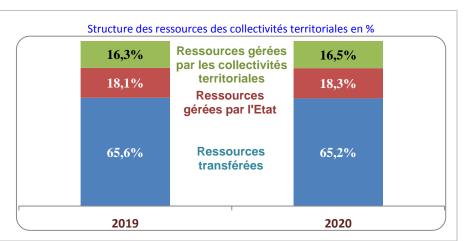
A fin septembre 2020, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 4.905 MDH contre 5.762 MDH un an auparavant, soit une diminution de 14,9%, provenant de la baisse de la taxe professionnelle (-526 MDH), de la taxe de services communaux (-289 MDH) et de la taxe d'habitation (-42 MDH).



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4.413 MDH à fin septembre 2020 contre 5.184 MDH un an auparavant, en baisse de 14,9%. Elles sont constituées en grande partie de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (995 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (484 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (375 MDH) et des recettes domaniales (357 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin septembre 2019 et fin septembre 2020, fait ressortir une diminution de la part des ressources transférées, conjuguée à une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 3.842 MDH, en baisse de 29,9% par rapport à leur niveau à fin septembre 2019, en raison principalement de la diminution de 68% des fonds de concours, de 31,2% des subventions, de 37,7% des recettes domaniales et de 23,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (310 MDH contre 741 MDH).

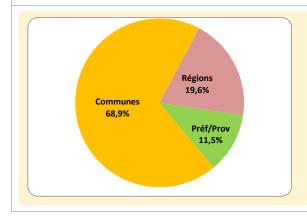
La diminution enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de la baisse des subventions de l'Etat aux régions (1.403 MDH contre 2.038 MDH).

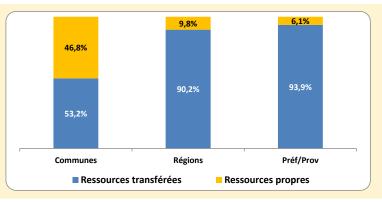
La baisse des recettes domaniales est due principalement à la diminution des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (106 MDH contre 345 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (90 MDH contre 171 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 18,4 MMDH et représentent 68,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2020.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin septembre 2020, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53,2% des recettes des communes contre 90,2% pour les régions et 93,9% pour les préfectures et provinces.



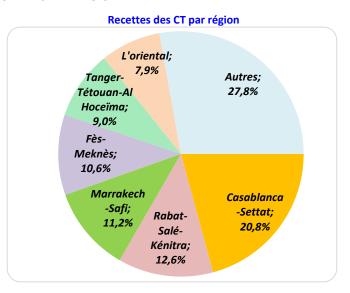


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,2% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (5.557 MDH) représentent 20,8% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,6% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 248	2 180	2 129	5 557
Rabat-Salé-Kénitra	580	846	1 934	3 360
Marrakech-Safi	513	441	2 055	3 009
Fès-Meknès	382	321	2 133	2 836
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	466	409	1 545	2 420
L'oriental	254	177	1 691	2 122
Souss-Massa	375	307	1 346	2 028
Béni Mellal-Khénifra	283	171	1 365	1 819
Drâa-Tafilalet	97	41	1 265	1 403
Laâyoune-Sakia El Hamra	113	0	896	1 009
Guelmim-Oued Noun	52	12	613	677
Dakhla-Oued Ed Dahab	50	0	463	513
TOTAL	4 413	4 905	17 435	26 753

2- DEPENSES

A fin septembre 2020, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 26,1 MMDH, en baisse de 7,7% par rapport à leur niveau à fin septembre 2019. Elles se composent à hauteur de 64,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin septembre 2020, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 16,9 MMDH, soit une diminution de 2,1% en raison de la baisse de 7,6% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 1,8% des dépenses de personnel et de 6,4% des charges en intérêts de la dette.

DEPENSES ORDINAIRES								
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation			
Personnel	8 693	13 655	8 850	65%	1,8%			
Autres biens et services	7 586	16 585	7 008	42%	-7,6%			
Intérêts dette	956	1 131	1 017	90%	6,4%			
TOTAL	17 234	31 371	16 875	54%	-2,1%			

Page 8

Décret n°2.15.10 du 20 Septembre 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Septembre 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin septembre 2020 ont atteint 8.850 MDH contre 8.693 MDH à fin septembre 2019, soit une hausse de 1,8%. Les salaires représentent 52,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 70,7% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 7.008 MDH à fin septembre 2020 contre 7.586 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 58,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.017 MDH à fin septembre 2020 contre 956 MDH un an auparavant, en hausse de 6,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2020 a dégagé un solde ordinaire positif de 9,9 MMDH contre un solde ordinaire positif de 14,6 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

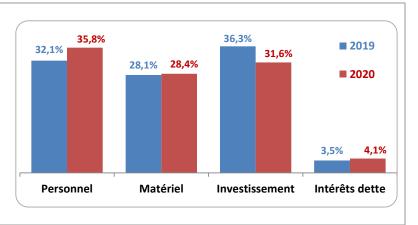
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 7.813 MDH à fin septembre 2020 contre 9.809 MDH à fin septembre 2019, soit une diminution de 20,3% (-1.996 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-1.086 MDH), des projets intégrés (-497 MDH), des acquisitions mobilières (-291 MDH) et des acquisitions immobilières (-103 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation			
Travaux neufs et grosses réparations	1 837	13 019	1 847	14%	0,5%			
Projets intégrés ⁶	2 320	9 332	1 823	20%	-21,4%			
Acquisitions immobilières	616	6 670	513	8%	-16,8%			
Acquisitions mobilières ⁷	712	1 818	421	23%	-40,9%			
Programmes nationaux ⁸	3 697	7 394	2 611	35%	-29,4%			
Subventions	626	2 640	598	23%	-4,5%			
TOTAL	9 809	40 873	7 813	19%	-20,3%			

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin septembre 2019 et fin septembre 2020 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses d'investissement.



Page 9

⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

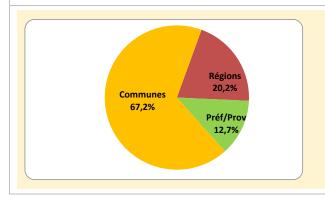
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

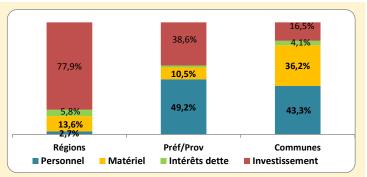
2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 16,6 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 67,2% à fin septembre 2020.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin septembre 2020 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (43,3%) et des préfectures et provinces (49,2%);
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 77,9% des dépenses d'investissement, de 13,6% des dépenses de matériel, de 5,8% des charges en intérêts de la dette et de 2,7% des dépenses de personnel.



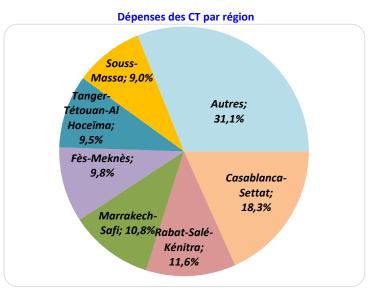


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 68,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (4.514 MDH) représentent 18,3% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 738	1 791	261	724	4 514
Rabat-Salé-Kénitra	1 171	822	90	787	2 870
Marrakech-Safi	939	859	68	812	2 678
Fès-Meknès	1 081	714	103	511	2 409
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	794	622	70	851	2 337
Souss-Massa	624	447	105	1 038	2 214
L'oriental	864	523	81	741	2 209
Béni Mellal-Khénifra	611	386	65	779	1 841
Laâyoune-Sakia El Hamra	370	398	75	663	1 506
Drâa-Tafilalet	363	195	38	345	941
Dakhla-Oued Ed Dahab	92	113	45	401	651
Guelmim-Oued Noun	203	138	16	161	518
TOTAL	8 850	7 008	1 017	7 813	24 688

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin septembre 2020 des soldes positifs de 9 MDH et 638 MDH respectivement contre un solde positif de 9 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 462 MDH pour les comptes spéciaux à fin septembre 2019.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 2,7 MMDH à fin septembre 2020 contre un excédent global de 5,2 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin septembre, soit 2,7 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2020, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2020, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.642 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.417 MDH et la reconstitution des excédents pour 2,9 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin septembre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 45,4 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2020 (2,7 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées pour 30,7 MMDH ainsi que les dépenses engagées en 2020 et non payées pour 13 MMDH. Le reliquat, soit 1,6 MMDH, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Avec 25,9 MMDH, les communes interviennent pour 57% des excédents globaux des collectivités territoriales. Les dépenses programmées et engagées ou programmées par les communes, au titre des années antérieures et non payées représentent 56,5% du total des excédents globaux.

Avec 497 MDH, les communes détiennent 30,4% de la trésorerie disponible des collectivités territoriales.

	Régions	Préfectures et Provinces	Communes	Total
Excédents globaux	12 178	7 329	25 859	45 367
1- dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées	8 315	5 052	17 332	30 700
2- dépenses engagées en 2020 et non payées	3 300	1 704	8 031	13 034
3- trésorerie disponible	564	573	497	1 634

